

>> Charte de Coopération des Conseils de Développement

Contribution
de la société civile
au développement
de la métropole
lyonnaise



Conseil de Développement du Grand Lyon

Conseil de Développement du Nord-Isère

Conseil de Développement du Pays Viennois

Conseil de Développement de Saint-Etienne Métropole

Au sein des espaces urbains majeurs, les nouveaux modes de vie, l'accroissement de la mobilité, organisent au jour le jour des aires métropolitaines de proximité, territoires dynamiques aux contours flous. Dans un contexte de forte concurrence internationale entre métropoles pour attirer populations et entreprises, des enjeux autour de la visibilité et de l'attractivité de cet espace se dessinent. La mise en valeur des atouts de chaque région métropolitaine peut ainsi créer la différence et contribuer à développer le territoire.

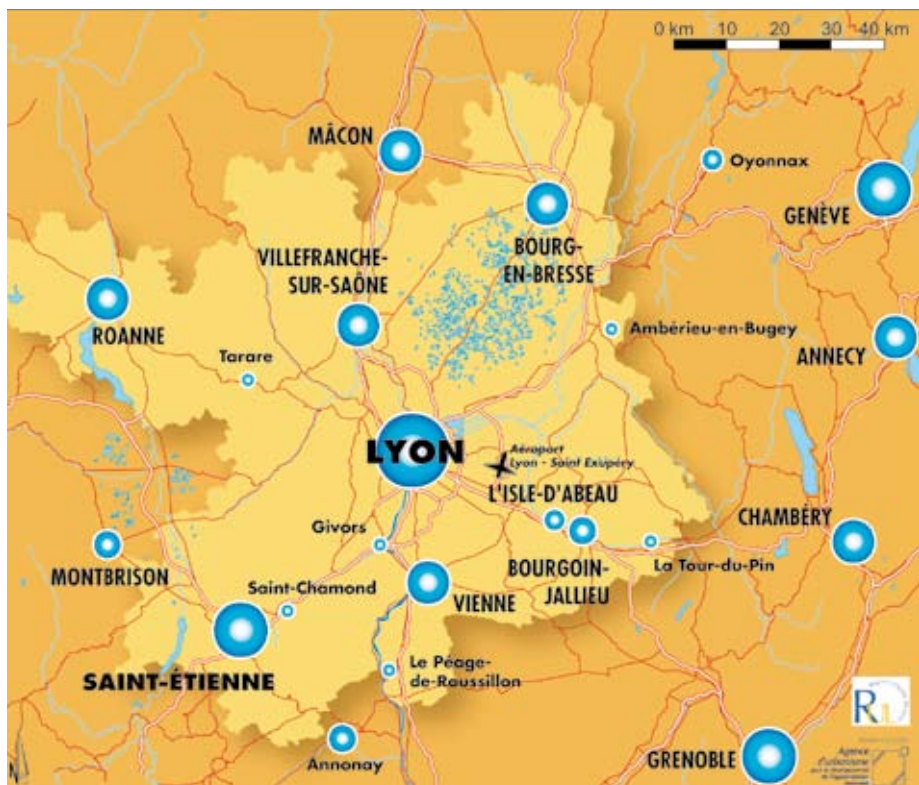
De par l'intensité des échanges, le territoire métropolitain lyonnais est aujourd'hui une réalité. Ce bassin de vie à part entière, modelé par les flux et les pratiques sociales, ne correspond plus depuis longtemps aux périmètres institutionnels classiques. Densément peuplée, utilisée quotidiennement par ses populations la région urbaine lyonnaise dessine un nouvel espace à enjeux au niveau international.

Située au cœur de l'un des plus importants nœuds d'échanges de personnes, de biens et d'informations européens, l'aire métropolitaine lyonnaise est portée par la deuxième agglomération de France, soutenue par le pôle urbain majeur de Saint-Etienne, et structurée autour de territoires urbanisés dynamiques.

Pourtant, malgré de nombreux atouts économiques, culturels et naturels, cette métropole riche d'une solide armature urbaine n'est pas aujourd'hui un territoire pleinement approprié par ses habitants, et doit encore renforcer sa visibilité au niveau européen et international.

Afin de renforcer de manière cohérente le développement de l'aire métropolitaine lyonnaise, la mise en place d'une stratégie globale soutenue par l'ensemble des acteurs constitue un atout incontestable. Au sein de la région urbaine lyonnaise, l'action conjointe des conseils de développement, qui partagent ce double objectif de visibilité internationale et d'appropriation citoyenne du territoire, peut jouer en faveur du dynamisme et de la reconnaissance de l'aire métropolitaine.

Dans le but de soutenir une stratégie forte et durable à cette échelle, les conseils de développement du territoire métropolitain croient en la nécessité de traiter de manière intégrée ces deux enjeux qui se nourrissent et se renforcent l'un l'autre. A cette fin, la collaboration active des conseils de développement, organes représentatifs de la société civile, peut permettre une plus grande harmonie dans les projets métropolitains, en faisant jouer les savoir-faire, les



connaissances et les atouts de chacun. Fondée sur la mise en synergie de l'ensemble des forces du territoire, la dynamique de développement sera ainsi plus efficace.

Les conseils de développement signataires de cette charte de coopération métropolitaine croient en la pertinence de ce territoire comme espace de concertation, de réflexion et de projet. Ils s'engagent à travailler ensemble pour débattre et participer à la dynamique de développement métropolitaine en mettant à profit leurs différences, en proposant de nouveaux arguments, de nouveaux défis pour la région urbaine lyonnaise. Leur but est de favoriser la prise de position des acteurs par l'échange, pour que chaque action réalisée corresponde le mieux possible aux besoins émis à cette échelle. Instances consultatives, ils se fixent l'objectif d'aider et de stimuler leurs institutions dans leurs démarches de coopération métropolitaine, en soutenant les intentions affirmées dans le cadre de l'appel à coopération métropolitaine de la DIACT.

>> En s'inspirant des dynamiques de coopération déjà mises en place dans ce contexte, les Conseils de Développement signataires de cette chartre s'engagent donc à :

1

Participer à la consolidation autour de Lyon d'une grande métropole internationale et contribuer au rayonnement de tous les territoires qui la composent en élaborant ensemble un projet partagé.

&

Contribuer à développer une vie métropolitaine attractive en s'attachant à préserver le cadre de vie et à développer l'accessibilité aux différentes ressources de rayonnement métropolitain.

2

Travailler systématiquement avec la double approche : Que souhaitons-nous pour la région urbaine lyonnaise ? Qu'est-ce que chacun des territoires la composant peut apporter comme contribution à la réalisation de cet objectif ?

3

Etre des acteurs du processus de métropolisation par une coopération fondée sur le respect mutuel des identités locales, des pratiques culturelles et sur l'équilibre, l'équité, la solidarité, l'ouverture, le dialogue et la tolérance, pour être au service du développement des territoires et de leurs habitants.

4

Réduire les obstacles à la coopération et valoriser la diversité et la complémentarité des territoires, et favoriser l'inter connaissance entre les territoires et leurs acteurs.

5

Favoriser toute concertation avec les Conseils de Développement des territoires qui nous environnent.

6

S'appuyer sur le maillage et la mobilisation des réseaux de compétences de la société civile.

7

Porter ensemble auprès des décideurs et des citoyens les éléments essentiels du projet partagé.

8

S'impliquer dans la définition et le suivi des choix issus d'une réflexion commune, en tenant compte des stratégies déjà engagées.

9

Travailler à la solution des problèmes partagés et développer des thématiques communes tout en préservant les spécificités des territoires composant la région urbaine lyonnaise.

10

Elaborer et mettre en œuvre les outils nécessaires à la mise en œuvre de cette coopération.

Saint-Etienne, le jeudi 15 novembre 2007

Monsieur le Président du Conseil de Développement du Grand Lyon
> [Jean Frébault](#)

Madame le Président du Conseil de Développement du Nord-Isère
> [Annie Chanut](#)

Monsieur le Président du Conseil de Développement du Pays Viennois
> [Denis Labbe](#)

Monsieur le Président du Conseil de Développement de Saint-Etienne Métropole
> [Claude Faure](#)